



Partager cette page

Nos garanties

TOUTES LES GARANTIES A EXIGER UN VERITABLE CONTRAT DE CONSTRUCTEUR :

RENOVAT s'engage à construire votre maison dans le plus strict respect du contrat de construction, en appliquant la garantie de livraison dans les délais et prix convenus.

RENOVAT vous fait bénéficier de toutes les garanties possibles. Ces garanties, souscrites auprès de garants, vous offrent la plus grande sérénité.

- GARANTIE DOMMAGES OUVRAGE NOMINATIVE.

Systématiquement comprise dans le prix convenu, pour une durée de 10 ans.

- GARANTIE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE.

Toutes les sommes versées avant l'ouverture de votre chantier sont garanties.

- GARANTIE DE LIVRAISON NOMINATIVE DANS LES DELAIS ET PRIX CONVENUS AVEC PENALITES DE RETARD.

Quelles que soient les circonstances. (Insolvabilité, Faillite...) vous êtes assurés que votre maison sera livrée dans les délais et au prix convenus à la signature de votre contrat de construction.

- GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT.

Nous interviendrons immédiatement et gratuitement en cas d'anomalie constatée dans l'année qui suit la livraison de votre maison.

- GARANTIE DECENALE .

Systématiquement comprise dans le prix convenu, pour une durée de 10 ans.

- GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE.

Vous êtes protégé en cas d'éventuel problème pouvant survenir en cours de travaux (implantation, matériel, pollution ...)

- GARANTIE BIENNALE DE BON FONCTIONNEMENT.

[Haut de page](#) 